

■ **EXIMM S. à r.l.**, à Le Mont-sur-Lausanne, CH-550-1021921-0, réalisation d'expertises immobilières (FOSC du 22.01.2001, p. 0492). Statuts modifiés le 9 décembre 2005. Klun-ge Maurice, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède sa part de CHF 4'000, par CHF 2'000 à Bosso Marco et par CHF 2'000 à Fellrath Mario; Rochat Jean-Philippe, qui n'est plus associé, cède sa part de CHF 4'000, par CHF 2'000 à Bosso Marco et par CHF 2'000 à Fellrath Mario; Romy Claude, qui n'est plus associé, cède sa part de CHF 4'000, par CHF 2'000 à Bosso Marco et par CHF 2'000 à Fellrath Mario; la part de Bosso Marco et celle de Fellrath Mario sont ainsi portées de CHF 4'000 à CHF 10'000 chacune. L'associé-gérant Bosso Marco cède CHF 3'000 de sa part de CHF 10'000, laquelle est réduite à CHF 7'000, à Rey Daniel, de Forel-sur-Lucens, à Saint-Légier-La-Chiésaz, nouvel associé sans signature. L'associé Fellrath Mario cède CHF 3'000 de sa part de CHF 10'000, laquelle est réduite à CHF 7'000, à Rey Daniel, dont la part est portée de CHF 3'000 à CHF 6'000.

Journal no 13738 du 15.12.2005  
(03158574 / CH-550.1.021.921-0)